

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 12/12/2016

**Délibération n° D-2016-379**

Finances - Débat d'orientations budgétaires 2017 - Budget  
principal et budgets annexes

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

**Excusés :**

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

**Direction des Finances**

**Finances - Débat d'orientations budgétaires 2017 -  
Budget principal et budgets annexes**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi Notre, est venu modifier l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce dernier, complété par l'article D. 2312-3 du CGCT, prévoit désormais que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document devra également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale et sur les effectifs.

Ce rapport est également transmis par la commune au Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

La discussion peut avoir lieu à tout moment dans ce délai très court avant l'examen du budget.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel. Il n'est pas expressément prévu de vote. Néanmoins, il doit donner lieu à une délibération de l'Assemblée qui prend acte du débat ainsi que du rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2017 du budget principal et de ses budgets annexes ;
- prendre acte du rapport d'orientation budgétaire accompagnant la présente délibération.

**Le Conseil municipal a pris acte du débat et du rapport d'orientation budgétaire.**

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	5
Abstention :	1
Non participé :	1
Excusé :	2

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

20  
17

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

---

## BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

## **Sommaire**

*Introduction : Rappel des objectifs du DOB et obligations légales*

### **I. Le contexte économique et budgétaire :**

**A) Monde, Zone Euro et Territoire National**

**B) La situation financière de la Ville de Niort**

### **II. Les grandes orientations budgétaires de la Ville de Niort pour 2017**

**A) Budget principal**

**B) Budgets annexes**

### **III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2017**

### **IV. La situation au regard de la dette**

### **V. Les ressources humaines**

## *Introduction : Rappel des objectifs du DOB et obligations légales*

**Article L. 2312-1 du CGCT modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015** : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses de personnels et des effectifs.

**Objectif** : Introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2017.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- ▶ le contexte économique et réglementaire
- ▶ l'impact de la Loi de finances 2017 sur le budget des collectivités locales

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

## I. Le contexte économique et budgétaire :

### A) Monde, Zone Euro et Territoire National (1/2)

Sur le plan international, les risques qui pesaient, il y a six mois, sur la stabilité financière, parmi lesquels le Brexit et ses répercussions mondiales éventuelles, le niveau élevé de l'endettement des entreprises dans les pays émergents et l'incertitude entourant la transition de la croissance chinoise, se sont atténués, selon la dernière édition du Rapport sur la stabilité financière dans le monde (Global Financial Stability Report, GFSR) du Fonds monétaire international (FMI).

#### **Zone euro : La reprise se poursuit malgré l'incertitude politique**

Le référendum sur le Brexit entraîne une plus grande incertitude concernant les perspectives de croissance dans la zone euro.

Dans ce contexte, le produit intérieur brut de la zone euro aurait augmenté de 0,3 % au deuxième trimestre 2016, accélérerait légèrement à + 0,4 % au troisième trimestre puis ralentirait à + 0,3 % fin 2016. En moyenne annuelle, la croissance atteindrait + 1,6 %.

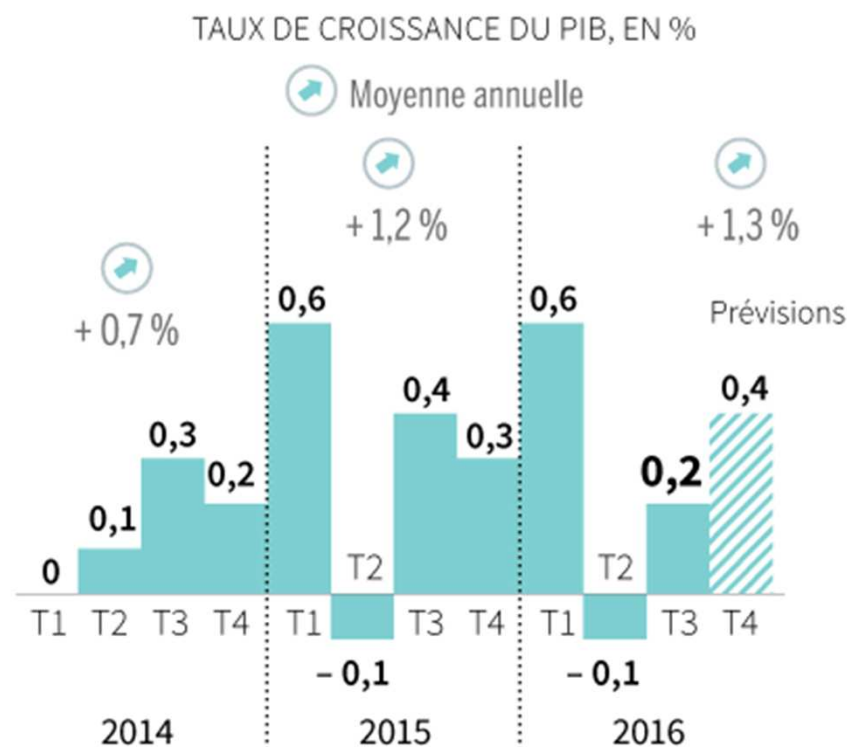
La consommation privée en resterait le principal moteur, grâce à la bonne orientation du marché du travail et à la faiblesse de l'inflation. L'investissement reprendrait de l'élan à l'horizon de la prévision, soutenu par l'assouplissement des conditions de financement et l'amélioration des perspectives. L'inflation augmenterait modérément d'ici la fin de l'année, portant la moyenne annuelle à + 0,3 %.

**En France**, l'Insee a fortement révisé à la baisse sa prévision de croissance pour 2016, à 1,3 % du produit intérieur brut (PIB) au lieu de 1,6 % jusque-là anticipé, en raison notamment du recul de 0,1 % du PIB au deuxième trimestre.

Selon les chiffres publiés le 28 octobre par l'Insee, la croissance française a enregistré une légère hausse de 0,2 % au troisième trimestre.

L'institut prévoit une progression de 0,4 % au quatrième trimestre, niveau néanmoins trop faible pour atteindre l'objectif annuel de 1,4 % fixé par le gouvernement pour 2016.

La croissance ne devrait en effet pas dépasser 1,3 % en 2016.



## B) La situation financière de la Ville de Niort

- La Ville de Niort, dans ce contexte, maintient une stratégie financière qui permet de :
  - maîtriser ses dépenses de fonctionnement,
  - préserver sa capacité d'investissement.

Plusieurs éléments exogènes impactent l'élaboration du budget 2017 :

- **Dotations** : Au regard des informations disponibles actuellement, l'hypothèse de **baisse de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement pour 2017 s'établit à - 700 K€ par rapport au montant notifié en 2016**, soit - 847 K€ et - 10 % de BP à BP.
- **Masse salariale** : L'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6 % au 01/07/2016 puis 0,6 % au 01/02/2017 associé à l'effet de glissement vieillesse technicité (GVT) auront un impact de l'ordre de + 210 K€ (point d'indice) et 305 K€ (GVT), sur le volume de la masse salariale du budget principal.  
Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme dite « parcours professionnels, carrières, rémunérations », aurait un impact de + 305 K€ de BP à BP.

**L'équilibre du budget primitif 2017 devra tenir compte notamment de ces évolutions en dépenses associées à la stagnation des recettes.**



## II. Les grandes orientations du budget 2017

Les orientations s'inscrivent dans la trajectoire définie dès 2014, qui consiste à :

- Confirmer le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité
- Maintenir une capacité d'autofinancement nette positive
- Préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock important de dette héritée
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement auxquelles la collectivité doit faire face.

## A) Budget Principal (1/2)

- La mise en œuvre des 3 projets faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) :

**Port Boinot** : A partir du budget 2017, l'AP/CP sera élargie pour intégrer dans son périmètre les travaux à mener sur la Maison Patronale et la Fabrique. Parallèlement, la collectivité pourra mobiliser une partie du fonds de soutien à l'investissement mis en place au niveau de l'agglomération. Les crédits 2017 permettront de réaliser les dernières démolitions, les aménagements provisoires du site ainsi que différentes études nécessaires à l'établissement du projet (études d'avant projet définitif, études de projet, etc.).

**Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)** : L'année 2016 a été consacrée aux études, à l'instruction des dossiers en Commission Départementale d'Accessibilité et au lancement des premiers travaux. L'année 2017 permettra la réalisation de travaux plus importants qui concerneront notamment des groupes scolaires, des stades et la patinoire. En parallèle, d'autres dossiers seront soumis à la commission.

**Eglise Notre Dame** : les crédits 2017 seront mobilisés pour la maîtrise d'œuvre, avec une consultation et le choix du prestataire sur le premier semestre pour que les travaux de réfection de la Flèche Notre Dame puissent commencer à la fin de cette même année.

### A) Budget Principal (2/2)

- Une politique volontariste d'investissement sur le patrimoine public :
  - 2 364 K€ de travaux et d'aménagements sur voirie
  - 971 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires
  - 964 K€ d'investissement liés aux équipements sportifs
  - 175 K€ de dépenses d'investissement destinés à la culture
  
- Un engagement fort dans l'action sociale avec le maintien de la subvention destinée au CCAS soit 5 050 K€.
  
- La mise en service d'un portail citoyen pour un dialogue renouvelé et efficace avec les citoyens.
  
- Les annuités d'emprunt qui continuent de peser sur la capacité financière de la Ville.

## B) Budgets annexes

Les activités retracées dans les budgets annexes s'inscrivent dans la continuité de 2016.

- « **Stationnement** » : Ce budget comporte l'ensemble des recettes et dépenses liées aux activités, assujetties à TVA, de stationnement en parkings aménagés. En particulier 5 parkings en ouvrage dont l'exploitation structurellement déficitaire au regard des montants investis pour leur construction nécessite l'apport d'une subvention d'équilibre du budget principal. **Cette subvention s'établirait pour 2017 à 1 300 K€.**
- « **Parc de Noron** » : Le budget 2017 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions, **avec une contribution du budget principal de l'ordre de 1 098 K€.**
- « **Crématorium** » : Il s'agira de réaliser, en 2017, les travaux de mise aux normes du système d'extraction de l'air.
- « **Pompes funèbres** » : Pas d'évolution particulière en 2017 concernant l'activité de gestion du fossoyage des cimetières de la Ville.
- « **Chaufferie Bois des Brizeaux** » : Le budget traduit les conditions financières prévues au contrat d'exploitation (délégation de service public), avec notamment le versement d'une redevance annuelle de 8,2 K€ au bénéfice de la collectivité.
- « **ZAE les Champs de l'Arrachis** » et « **Lotissement Les Champs de l'Ormeau** » : Ces budgets, créés en 2009, sont reconduits dans l'attente de régularisations nécessaires à la clôture de leurs comptes : écritures liées à la finalisation des aménagements.

### III. Les hypothèses d'évolution du budget principal pour 2017

- A) Les recettes de fonctionnement**
- B) Les dépenses de fonctionnement**
- C) L'autofinancement dégagé**
- D) Les dépenses d'investissement**
- E) Les recettes d'investissement**

## A) Les recettes de fonctionnement

En 2017, les recettes de fonctionnement devraient atteindre 84 291 K€, contre 84 238 K€ au BP 2016, soit une quasi-stabilité (+ 0,06 %)

- Cette évolution comprend une hypothèse de baisse de la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement à hauteur de 847 K€ de BP à BP soit - 10 %, et - 700 K€, soit - 8 % par rapport au montant notifié.

Dans l'attente d'informations complémentaires liées à la refonte de la DSU, les volumes correspondants à la DSU et à la DNP, perçus en 2016, sont reconduits.

Le BP 2017 prévoit 352 K€ au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (montant correspondant à 50 % des recettes perçues en 2016).

- Les produits des impôts locaux sont retenus comme variant de + 0,9 % à la faveur de la revalorisation des valeurs locatives qui pourrait être déterminée par l'Etat (+ 0,4 %) et des évolutions physiques des bases (+ 0,5 %), soit + 818 K€ de BP à BP et + 578 K€ par rapport aux montants notifiés à la collectivité en 2016.
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses évolueraient de 150 K€ soit 3,1 % de BP à BP.

## B) Les dépenses de fonctionnement (1/2)

L'évolution des dépenses de fonctionnement sera limitée à + 177 K€ de BP à BP, soit 0,22 %, pour se situer à 79 259 K€ contre 79 082 K€ en 2016.

- **Les dépenses prévisionnelles de personnel** qui représentent 52 % des dépenses de fonctionnement sont programmées à 41 500 K€, contre 40 920 K€ au BP 2016 (+ 1,4 %, + 580 K€). Ce montant tient compte notamment de :
  - L'augmentation de la valeur du point d'indice de + 0,6% au 01/07/2016 puis + 0,6% au 01/02/2017 aura un impact de + 210 K€ de BP à BP sur le volume de la masse salariale.
  - La mise en œuvre de la réforme dite « parcours professionnels, carrières, rémunérations », qui pourrait conduire à une augmentation de BP à BP de + 305 K€.
  - Les avancements et promotions proposées en Commission Administrative Paritaire, en octobre 2016, soit + 200 K€.
- **L'enveloppe des charges à caractère général** est fixée à 17 870 K€, soit une augmentation de + 1,7 % de BP à BP (+ 304 K€). Cette évolution intègre notamment une réévaluation des dépenses liées à la réparation des véhicules + 124 K€ de BP à BP (l'enveloppe a été abondée en cours d'année 2016). L'augmentation des dépenses d'alimentation liée au nombre de repas prévus au calendrier scolaire 2016/2017 (+ 43 K€) qui génère parallèlement des recettes.

## B) Les dépenses de fonctionnement (2/2)

- La subvention au CCAS est maintenue à 5 050 K€.
- Le montant global de l'enveloppe du volume des subventions aux associations s'établit à 4 873 K€, hors variations liées aux subventions reversées par la Ville (CEJ, coopération décentralisée) et hors subventions résultant d'un calcul prédéterminé (CASC). L'enveloppe des subventions aux associations culturelles et sportives est préservée.
- Les subventions d'équilibre vers les budgets annexes :
  - « Stationnement » devrait s'établir à hauteur de 1 300 K€
  - « Parc de Noron » devrait s'établir à hauteur de 1 098 K€
- Les charges financières seront en diminution du fait d'un recours limité à l'emprunt en 2016. Cette baisse pourrait atteindre - 590 K€ de BP à BP, soit - 23 %.



### C) L'autofinancement

Ces orientations permettront de préserver un niveau d'autofinancement brut de 6 200 K€ qui absorberait l'amortissement en capital de la dette (5 885 K€), tenant compte d'un montant de travaux en régie reconduit à hauteur de 1 200 K€.

L'autofinancement net porté au Budget Primitif 2017 pourrait s'établir à environ 300 K€, ce qui reste limité, même en incluant le produit des cessions.

## D) Les dépenses d'investissement

Les enveloppes de crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2017 au titre des dépenses d'investissement seront de l'ordre de 17 769 K€ (contre 13 787 K€ en 2016).

*Les subventions liées aux opérations s'établiraient à 1 534 K€, auxquelles s'ajouterait une participation de la CAN au titre du PACT, ciblée sur certaines opérations qui pourrait atteindre 1 700 K€ au titre de 2017.*

Projet de BP 2017	Dépenses	Recettes
<b>URBANISME ET HABITAT</b>	<b>5 266 100</b>	<b>968 160</b>
1 PLANIFICATION URBAINE	0	
2 ACTION FONCIERE	294 100	
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN dont :	4 742 000	968 160
Place et rue de L'Hotel de Ville	80 000	
Les Halles	682 000	128 000
OPAH RU requalification du centre ville	620 000	130 000
ZAC Terre de Sport	693 000	
Stationnement	825 000	
Parc Naturel Urbain	943 000	328 000
Brèche	200 000	
Ouvrages hydrauliques et rivières	198 000	92 160
Requalification des entrées de ville	310 000	60 000
Contrat de Ville	50 000	
4 HABITAT	230 000	
<b>SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>230 000</b>	<b>50 000</b>
<b>ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS</b>	<b>6 137 091</b>	<b>498 728</b>
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	521 331	
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC dont :	4 737 000	488 000
Voirie - Réfection de voiries et signalisation - revêtements de chaussées	1 000 000	
Voirie - Réfection des ouvrages d'arts et hydrauliques - murs de soutènement	250 000	
Mobilité et éclairage public - Schéma directeur d'aménagement lumineux	1 800 000	300 000
Opération d'aménagement - Avenue de la Rochelle	500 000	
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	314 160	10 728
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	564 600	
<b>EDUCATION ET JEUNESSE</b>	<b>1 011 350</b>	<b>17 500</b>
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	971 350	17 500
11 JEUNESSE	40 000	
<b>SPORT</b>	<b>963 750</b>	
12 SPORT dont :	963 750	
Stades - Espinassou	400 000	
<b>CULTURE</b>	<b>174 980</b>	
13 EQUIPEMENTS CULTURELS	174 980	
<b>LES RESSOURCES</b>	<b>3 985 620</b>	
14 SYSTÈME D'INFORMATION	1 345 000	
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	1 257 130	
Pôle technique	528 130	
Pôle administratif	729 000	
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS dont :	1 383 490	
Flotte de véhicules	574 000	
Engins et matériels	330 000	
<b>Total général</b>	<b>17 768 891</b>	<b>1 534 388</b>

## E) Les recettes de d'investissement

Les recettes d'investissement s'établissent pour 2017 à un total de 7 300 K€. Les principales recettes sont :

Le fonds de compensation pour la TVA :	1 500 K€
Le produit de la taxe d'aménagement :	1 100 K€
Le produit des amendes de police :	760 K€
Les subventions liées aux opérations :	4 262 K€
Les autres immobilisations financières :	600 K€

(liées aux budgets Energies Renouvelables, Lotissements Arrachis et Champs de l'Ormeau)

## IV. La situation au regard de la dette

**Au cours de l'année 2016 aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé.**

Seul l'emprunt reporté de l'exercice 2015 a été encaissé le 30 septembre 2016 pour un montant de 1 500 K€.

**L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'élèvera pour le budget principal à 73 040 K€.**

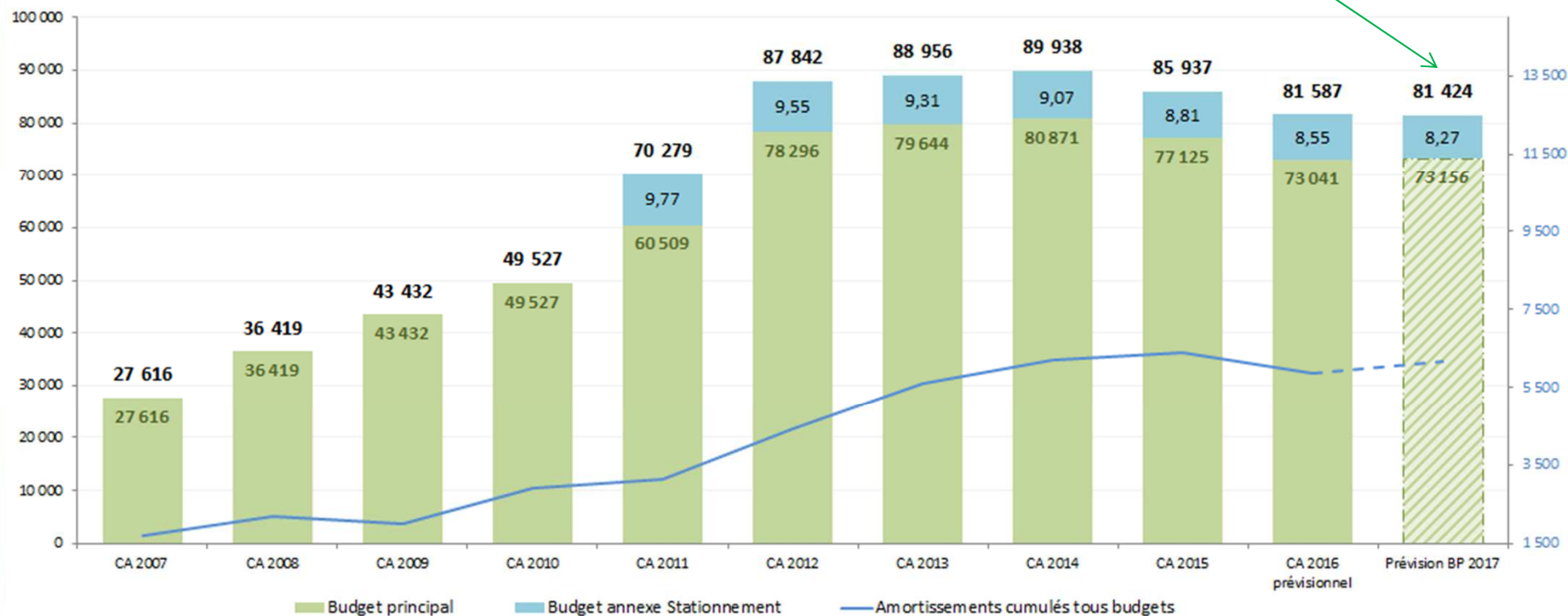
Selon les orientations budgétaires exposées, l'équilibre du budget primitif 2017 serait réalisé par l'inscription d'un volume d'emprunt théorique qui se situerait à 11 200 K€ (contre 9 185 K€ au BP 2016).

**Ce volume d'emprunt ne sera pas mobilisé en totalité. Il sera défini en fonction du rythme d'exécution du budget et du résultat de l'exercice 2016. Il ne devrait pas dépasser 6 000 K€ en 2017.**

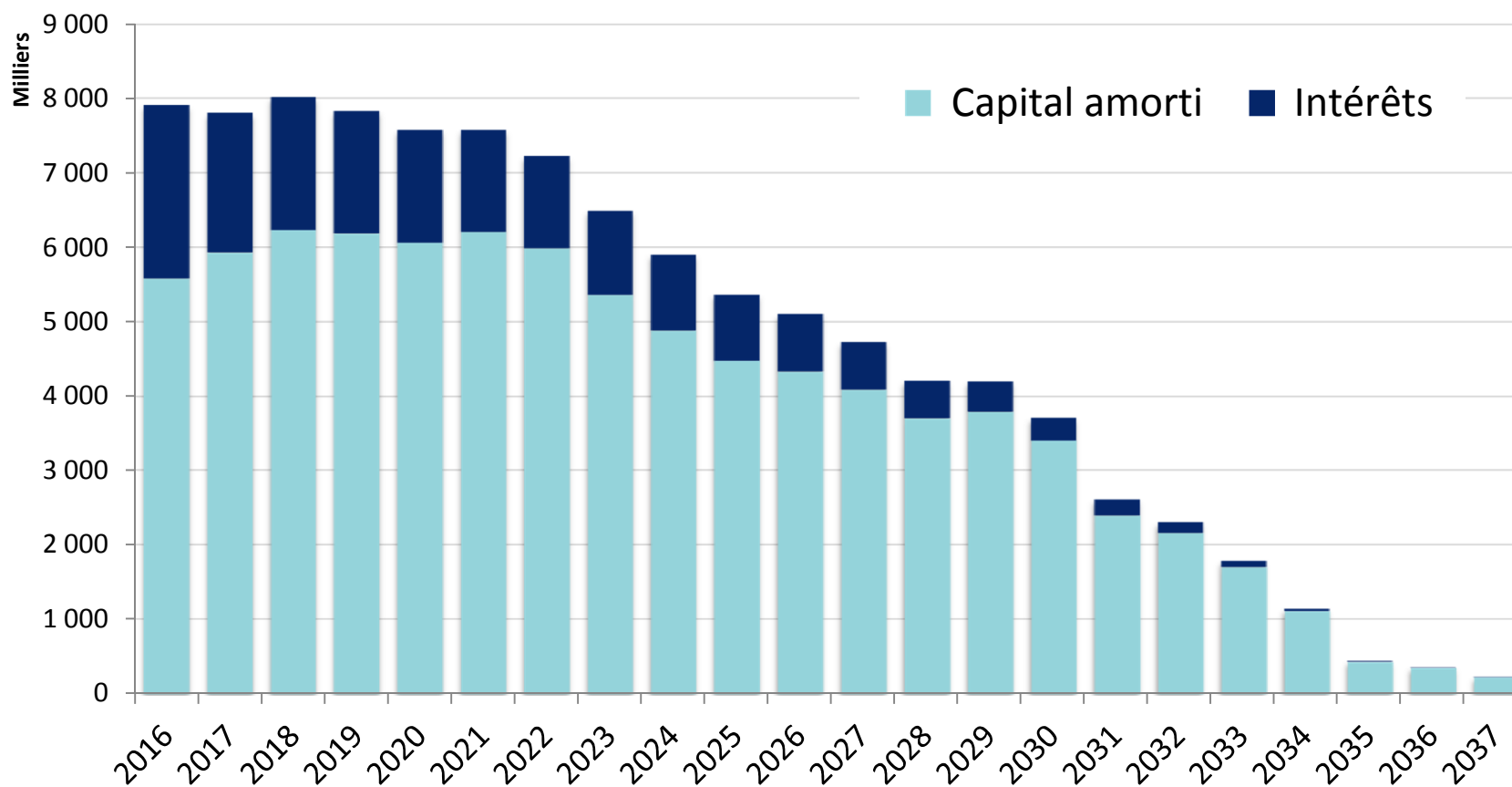
En outre, l'encours de la dette contracté pour la construction du parking de la Brèche et inscrits sur le budget annexe « stationnement » s'amortit progressivement. Il s'élèvera à 8 268 K€ à la fin 2017.

Illustration de l'hypothèse maximale de mobilisation de 6 000 K€ d'emprunt en 2017 (budget principal)

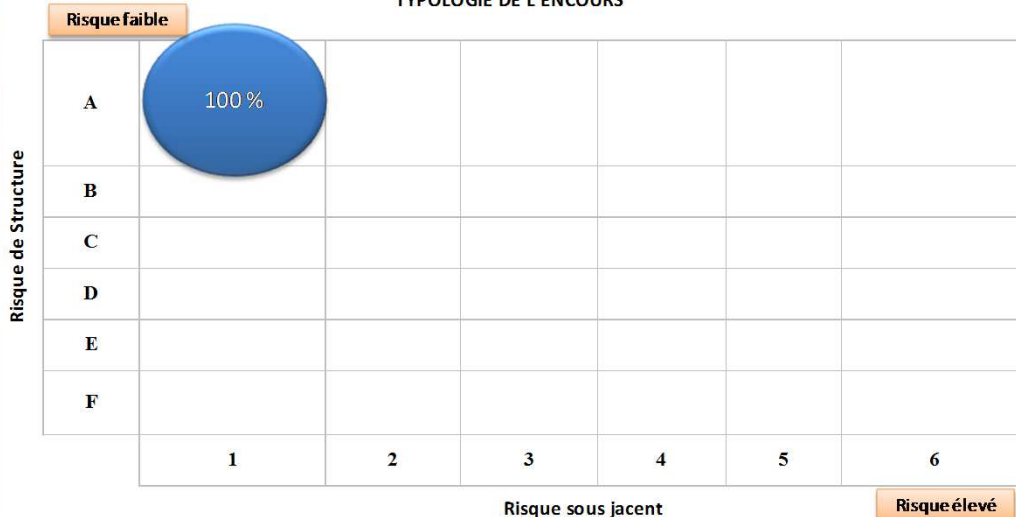
Evolution de la dette (en K€)



Selon cette hypothèse (mobilisation d'un emprunt de 6 000 K€ en 2017), le profil d'évolution des annuités de remboursement de la dette du budget principal serait la suivante, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau ultérieur.



CHARTRE GISSLER  
TYPOLOGIE DE L'ENCOURS



La situation de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée » au regard de la Charte Gissler.

Dette à taux fixe
Dette à taux variable
Total

Budget principal				
Dette gérée par la Ville		Dette gérée par la CAN	Encours total	
En K€	En %	En K€	En K€	En %
39 057,47	55,46%	2 616,26	<b>41 673,74</b>	<b>57,06%</b>
31 366,88	44,54%		<b>31 366,88</b>	<b>42,94%</b>
<b>70 424,35</b>	<b>100%</b>	<b>2 616,26</b>	<b>73 040,62</b>	<b>100%</b>

Budget Stationnement	
Encours total	
En K€	En %
<b>8 546,36</b>	<b>100%</b>
<b>8 546,36</b>	<b>100%</b>

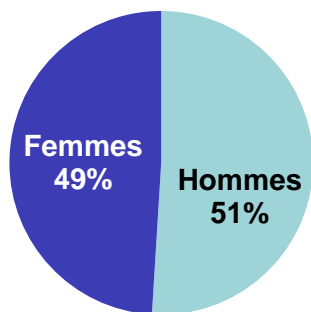
Au 31/12/2016, 57 % de la dette sur le budget principal est en taux fixe, Soit 41 674 K€ avec un taux moyen de 2,63 %.

## V. La gestion des ressources humaines

- A) La structure des effectifs**
- B) La masse salariale**
- C) La durée effective du travail**



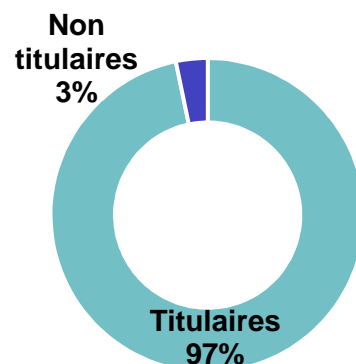
## A) La structure des effectifs en 2015 et prévisions 2016, 2017



Données 2015

**Effectif permanent : 981**  
481 femmes, 500 hommes

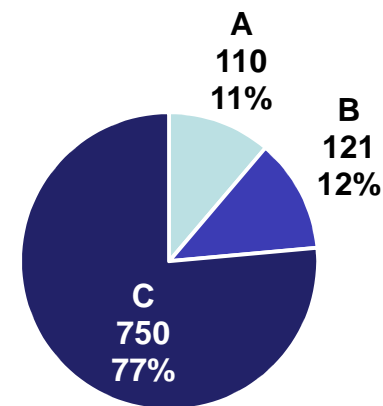
	2015	Prév. 2016	Prév. 2017
Hommes	51%	52%	52%
Femmes	49%	48%	48%



Données 2015

dont 949 titulaires

	2015	Prév. 2016	Prév. 2017
Titulaires	97%	98%	98%
Non titulaires	3%	2%	2%



Données 2015

750 agents de catégorie C  
121 agents de catégorie B  
110 agents de catégorie A

	2015	Prév. 2016	Prév. 2017
Cat. A	110	92	92
Cat. B	121	123	123
Cat. C	750	730	730
<b>Total effectifs Permanents</b>	<b>981</b>	<b>945</b>	<b>945</b>

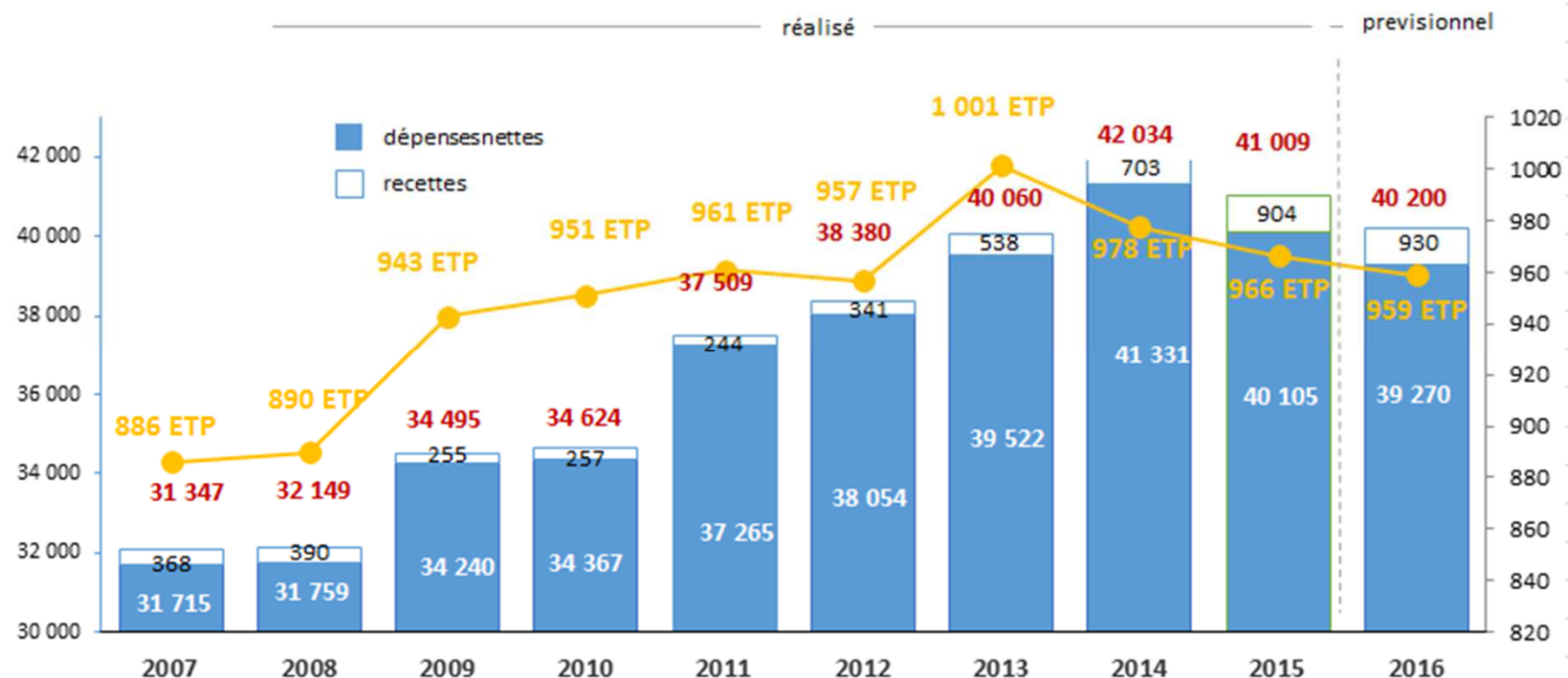
## B) La masse salariale

	2015	Prév. 2016	BP 2017
<b>Tous budgets confondus</b>	41 733,8 K€	41 058,5 K€	42 385,7 K€
<i>dont budget principal</i>	41 009,8 K€	40 200,0 K€	41 500,0 K€

	2015	Prév. 2016	BP 2017
<b>Traitements indiciaires</b>	22 230 K€	21 288 K€	21 975 K€
<b>Charges sociales employeur</b>	11 440 K€	11 116 K€	11 500 K€
<b>Régime indemnitaire</b>	4 629 K€	4 388 K€	4 530 K€
<b>Nouvelle Bonification Indiciaire</b>	179 K€	201 K€	208 K€
<b>Heures supplémentaires rémunérées</b>	69 K€	83 K€	86 K€

Recettes RH	2015	Prév. 2016	BP 2017
<b>Emplois aidés</b>	130 K€	245 K€	200 K€
<b>Mutualisation RH CCAS</b>	257 K€	257 K€	257 K€
<b>FIPHFP/FNP</b>	122 K€	83 K€	95 K€
<b>Autres recettes diverses (remb. mise à dispositions, etc.)</b>	395 K€	345 K€	259 K€
<b>Total Recettes</b>	904 K€	930 K€	811 K€

Budget Principal : évolution de la masse salariale et du nombre d'ETP depuis 2007 (K€)



- Une forte hausse de la masse salariale jusqu'en 2014 : + 10 % de dépenses brutes entre 2012 et 2014 (+ 3 700 K€)
- Un tournant amorcé en 2015 : - 2 % de dépenses brutes par rapport à 2014, soit une réduction de 1 000 K€
- Une optimisation des recettes de masse salariale : + 165 % entre 2012 et 2015, soit un volume de recettes qui augmente de 560 K€.

### C) Le temps de travail

- ✓ Les services de la Ville de Niort fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées.
  
- ✓ Le temps de travail :
  - Annuel : 1 607 heures
  - Hebdomadaire : 38 heures
  - Journalier : 7 h 36 minutes
  
- ✓ Les cycles de travail sont adaptés aux besoins du service, notamment en terme d'accueil des usagers.

**Les changements sont votés en comité technique.**

**Le nombre d'agents soumis au système de badgeage est de 430 agents (31/12/2015), les autres agents étant assujettis à des horaires fixes.**